

Institut de formation continue du Barreau de Paris (sous l'égide de), *Le doute et le droit*, Paris, Dalloz (coll. « Philosophie et théorie générale du droit »), 1994, 125 p.

Bjarne Melkevik

Volume 24, numéro 2, automne 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/027464ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/027464ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (imprimé)

1492-1391 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Melkevik, B. (1997). Compte rendu de [Institut de formation continue du Barreau de Paris (sous l'égide de), *Le doute et le droit*, Paris, Dalloz (coll. « Philosophie et théorie générale du droit »), 1994, 125 p.] *Philosophiques*, 24(2), 439–440. <https://doi.org/10.7202/027464ar>

Institut de formation continue du Barreau de Paris (sous l'égide de), *Le doute et le droit*, Paris, Dalloz (coll. « Philosophie et théorie générale du droit »), 1994, 125 p.

« Le doute et le droit » constituait le sujet d'un colloque organisé en avril 1991 par l'Institut de formation continue du Barreau de Paris. Le doute, l'incertitude, l'indécision, l'irrésolution et l'indétermination sont en fait l'apanage même de la pratique du droit. En ce qui concerne aussi bien le droit que les faits et les relations entre eux. Comme le droit assume la gestion rationnelle du doute dans la société moderne, de même qu'il le transforme techniquement comme élément rationnel de la décision, tout nous indique qu'il y a bien des raisons pour s'intéresser à cet ouvrage. Il s'agit d'un sujet au cœur même de la philosophie du droit contemporain.

L'ouvrage est structuré sur trois axes : le premier axe concerne la question de la personne qui doute. Nous trouvons ici quatre contributions apportées par un médecin, un magistrat, un policier et un avocat. Le deuxième axe se penche sur l'objet du doute. Nous avons ici sept contributions juridiques concernant la question des preuves, la teneur indécise du droit et la gérance du doute dans le domaine du droit des affaires et du droit du travail. Le troisième axe s'occupe du rôle du doute. Deux contributions tentent ici de réfléchir sur ce rôle dans la décision juridique.

Trois articles intéressent particulièrement la philosophie du droit. D'abord la « synthèse » de F. Terré qui ouvre le présent livre. Le professeur Terré nous offre une réflexion sur la nature du doute juridique et son déploiement dans le droit. Il reformule le doute méthodique de Descartes en soulignant que le doute juridique s'explique et se déroule par rapport à l'exigence de décider « en droit ». Ensuite, dans « Le doute sur le droit ou la teneur indécise du droit », P. Amselek nous donne une réflexion phénoménologique sur le doute à l'intérieur du droit. Enfin, R. Sève,

dans « Doubter c'est décider : nature et caractère constructifs du doute », souligne que le doute est lié à notre prise de conscience de nos limitations.

En somme, un livre de synthèse et de réflexion des plus intéressants sur le caractère et le rôle du doute dans le droit. Il enrichit le débat de philosophie du droit sur cette question. Comme il s'agit cependant d'un colloque du Barreau de Paris avec un objectif plutôt pratique, souhaitons que cet ouvrage serve de tremplin à un approfondissement théorique du sujet.

Bjarne Melkevik

Faculté de droit
Université Laval
